

COMMUNE DE SAINT MARTIN LE CHATEL
01310 SAINT MARTIN LE CHATEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2021

Membres présents : Mesdames et Messieurs BERTHAUD Nadège, CHENAUX Christian, CURT Loïc, DEBAT Christophe, DUBOIS Sandrine, DUC Catherine, DUMAIRIE Esther, LOUVET Jean-Philippe, PELUS Stéphanie, RAVET Jean-François, RENARD Emma, SAGE Isabelle.

Membres excusés: MOREL Lilian

Membres en exercice : 13

Membres présents à la séance : 12

Monsieur CURT Loic est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des remarques ou observations concernant le compte-rendu du conseil municipal du 24 novembre 2021. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1. Convention de prestation de service pour l'assainissement entre Grand Bourg Agglomération et la commune

En 2019, lors du transfert de la compétence assainissement collectif, une convention de prestation de service avait été établie pour un an renouvelable tacitement 2 fois entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. Cette convention fixait contractuellement les conditions techniques et financières d'intervention de l'agent communal pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaines pour le compte de GBA.

Cette convention arrive à échéance à la fin de l'année 2021.

Pour information, GBA reverse une indemnité de 1400 € à la commune pour les heures d'entretien effectuées par l'agent technique.

Le Conseil Municipal, l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la nouvelle convention qui reste sur les mêmes bases que la précédente.

Arrivée de Madame RENARD Emma à 20h40.

2. Renouvellement de la convention avec la société DOCAPOSTE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le CDG01 (Centre de Gestion de l'Ain) propose la mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation relative aux actes administratifs (ACTES) et des flux financiers (HÉLIOS) ainsi qu'un parapheur électronique. Cette plateforme est gérée par la société DOCAPOSTE.

Une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement de la mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation ACTES-HELIOS à effet au 1^{er} janvier 2022 a été lancée et cette consultation est parvenue à son terme. L'offre retenue a été présentée par la société DOCAPOSTE pour une durée de 4 ans (2022-2025).

La commune étant déjà adhérente, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de renouvellement avec le centre de gestion.

3. Finances – administration générale

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation, visant la prise en charge au budget des créances irrécouvrables correspondants aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement, et qui se traduira, au final, par une demande d'admission en non-valeur.

Le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses doit être adopté par la commune sur les conseils de Madame BONNAND de la trésorerie de Montrevel-en-Bresse.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prendre en charge les factures impayées de la cantine depuis plus de 2 ans pour un montant de 102,15 €.

4. Remplacement du titulaire SBVR suite à une démission

Monsieur PLAZIS Sylvain avait été désigné délégué syndical titulaire du SBVR (Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze).

A la suite de sa démission en date du 24 novembre dernier, la commune doit élire un remplaçant.

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants,

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

Délégués titulaires :

- Emma RENARD
- Nadège BERTHAUD

Délégués suppléants :

- Christian CHENAUX
- Isabelle SAGE

5. Questions diverses

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'à la suite des nouvelles mesures sanitaires, l'association du Club des aînés a préféré annuler son repas de Noël qui devait avoir lieu le jeudi 16/12/2021 à la salle des fêtes.

Concernant le repas de Noël de la cantine scolaire, Madame le Maire fait un point sur le déroulé de la journée du vendredi ainsi que sur l'organisation des équipes (mise en place, matériels, emploi du temps modifiés,...)

Il y a 72 enfants inscrits au repas, 4 enseignantes, 6 agents et 4 parents.

Arrivée de Monsieur DEBAT Christophe à 20h50

- **Urbanisme (rapporteur : Catherine DUC)**

Madame DUC Catherine fait un compte rendu sur la réunion du SVRVJ (Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc).

- A retenir :
- Le syndicat n'a pas prévu d'augmenter les tarifs en 2022.
 - Information sur la présence d'un nouveau pesticide : l'ESA-Métolachlore.

De nouvelles normes ont été mises en place par l'ARS au 1er janvier 2021 en matière d'analyse des eaux destinées à la consommation humaine. Ces analyses ont montré la présence d'une nouvelle molécule, issue de la dégradation d'un herbicide utilisé par les agriculteurs sur les cultures de maïs et de soja.

Cette problématique est nationale, plusieurs secteurs sont concernés sur le département de l'Ain, notamment sur le captage de Saint Rémy (le captage de Vial, qui alimente notre commune, n'est pas concerné).

La valeur maximale sanitaire, pour laquelle on estime qu'il y a un risque pour la santé humaine, est fixée à 510 µg/l. La norme réglementaire, dont le dépassement oblige théoriquement à des mesures correctives, est de 0,10 µg/l. Les valeurs de Métolachlore retrouvées dans l'eau distribuée par le captage de St Rémy sont comprises entre 0.11 et 0,12 µg/l. Le Ministère de la Santé a confirmé que l'eau pouvait être consommée sans risque. Par contre, l'ARS a mis en place un suivi renforcé de la situation pour une durée de un an.

Compte rendu de la visio commission Urbanisme et Aménagement du territoire de GBA :

Le service ADS (Autorisation des Droits des Sols) fait un point sur le nombre de dossiers traités sur l'année écoulée, en effet il est constaté que celui-ci a énormément augmenté comparé aux années antérieures. Ils cherchent actuellement des solutions afin de mener au mieux leurs services au vu de ses augmentations.

Madame DUC informe également le Conseil qu'un rendez-vous avec Monsieur MARTINEZ de AIN Habitat a eu lieu afin d'échanger sur les projets de la commune sur les terrains situés derrière la MAB. Elle explique également qu'en binôme avec Madame le Maire, elles ont eu un échange avec l'EPF afin d'avoir des informations sur un potentiel achat de terrain.

Commission Voirie (Rapporteur : Jean-Philippe LOUVET)

Monsieur LOUVET Jean-Philippe fait un retour sur la visite des routes qui a eu lieu avec la commission voirie dernièrement. Cette visite avait pour but de rédiger les souhaits de programmation de travaux de voirie 2022, dont ils ont également défini un ordre de priorité pour chacun.

Il indique également qu'une demande de prêt auprès de Grand Bourg Agglomération sera faite prochainement afin d'obtenir un radar pédagogique qui sera installé dans un premier temps sur la route de Polliat.

Il informe être dans l'attente d'un devis concernant les massifs situés près du Clos Charvet qui seront enlevés et remplacés par des arbustes pour faciliter l'entretien.

Monsieur Louvet fait un compte rendu sur la réunion qui a eu lieu concernant la route détériorée à la sortie du chemin de l'usine de méthanisation. Il a été conclu de stabiliser la route avec des essais de plaques. Le coût des travaux sera divisé proportionnellement entre les 3 communes concernées (Saint-Martin-le-Châtel / Attignat / Cras sur Reyssouze) Le revêtement sera quant à lui pris en charge par les gérants de l'usine.

Bâtiments (rapporteur : Christian CHENAUX)

Monsieur Christian CHENAUX fait un point sur les avancées des travaux de la salle polyvalente ; plusieurs entreprises doivent encore effectuer des finitions.

La trappe de désenfumage jusqu'à présent manquante a été reçue, les travaux auront lieu prochainement par l'entreprise Bresse Menuiserie.

Des travaux préconisés par l'APAVE auront également lieu pendant les vacances scolaires.

Monsieur CHENAUX Christian présente à l'ensemble du conseil municipal des devis de peinture concernant les logements communaux

Après comparatif de ceux-ci, le conseil décide d'accepter le devis de l'entreprise Francois Peinture pour un montant de 7 126.80 €.

Le devis d'ISOL01 (isolation des combles) a lui aussi été reçu pour un montant total de 5 162.10 €.

Bénéficiant de la prime CEE (Certificats d'Economies d'Energie) d'un montant de 2 580.12 €, le reste à charge pour la commune est de 2 581.98 €.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte le devis. Une organisation est à prévoir afin de débarrasser les combles avant le commencement des travaux.

Suite à l'intervention de SOLEUS (contrôle des équipements sportifs et récréatifs), les deux panneaux de basket du city stade doivent être remplacés. Le devis de l'entreprise SAE France a été accepté par l'ensemble du conseil pour un montant total de 762.00 €.

Communication (rapporteur : Nadège BERTHAUD)

Madame BERTHAUD Nadège fait un compte rendu sur la commission solidarité, social, insertion, petite enfance et jeunesse de GBA, ou il a été évoqué différents sujets comme les subventions 2022 aux associations, l'arrivée d'un responsable emploi insertion, les besoins d'équipements et les tarifs « espace jeune » qui ont été revus.

La commission communication a abordée plusieurs sujets, Nadège BERTHAUD fait un résumé :

- Les tarifs des locations de salle sont revus, notamment pour les locations aux associations extérieures. Le conseil délibèrera prochainement à ce sujet.
- Les vœux du Maire sont annulés en raison de l'évolution des mesures sanitaires.

6. Comptes rendus des réunions

Madame RENARD Emma fait un compte rendu sur le comité syndical de SBVR (Syndicat bassin versant de la Reyssouze). Elle informe les membres du Conseil que le syndicat a pour obligation de changer ses statuts ce qui entrainera une diminution du nombre de délégués. Ils ont pour projet d'embaucher du personnel.

Le programme d'actions sur les 5 prochaines années portera principalement sur la tête de bassin versant (source) et à l'aval des actions seront mises en place en lien avec la gestion des inondations.

Prochain conseil municipal : 26 janvier 2022

La séance est levée à 21h50.

Le maire,

Sandrine DUBOIS

AINSI FAIT ET DELIBERE À SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL LE 15 DECEMBRE 2021

Nadège BERTHAUD		Catherine DUC	
Christian CHENAUX		Esther DUMAIRIE	
Loïc CURT		Jean-Philippe LOUVET	
Christophe DEBAT		Lilian MOREL	
Sandrine DUBOIS		Stéphanie PELUS	
Jean-François RAVET		Emma RENARD	
Isabelle SAGE			